

# L'Innovation Sociale.

« Parce que « le social » est l'affaire de tous et qu'il est toujours possible de faire autrement ».

Depuis des années, le modèle social français est confronté à des enjeux qui ne permettent plus de répondre aux besoins d'insertion et d'inclusion sociale de personnes en situation complexe ou difficile par manque de formation, d'opportunités d'emplois, de compréhension du monde du travail actuel, de références positives ou d'exemples de réussite professionnelle.

Bien entendu, les pouvoirs publics ont multipliés et professionnalisés les dispositifs d'accompagnement sociaux pour répondre à ces évolutions mais le problème reste malheureusement entier et les moyens d'intervention contraints.

Pour autant, il ne faut pas considérer cet état de fait comme une fatalité. D'une part, il est largement possible de s'inspirer d'actions menées dans d'autres territoires voire d'autres pays, d'autre part l'innovation sociale n'est pas un « monopole » détenu par les pouvoirs publics. Des acteurs alternatifs, qu'ils soient du monde économique ou non, ont la légitimité d'intervenir.

Il est toujours possible de « faire autrement » : mener des expérimentations, prendre des risques mesurés pour trouver les ressorts sociaux qui permettront aux habitants de rillieux les plus en difficulté d'être accompagné, soutenu et guidé par des personnalités ou structures bienveillantes. Les contributions ciblées sur cet axe pourront permettre :

- de participer à des initiatives temporaires où l'implication des bénéficiaires sera recherché en priorité sur des résultats à atteindre précis et mesurables ;
- de soutenir des accompagnements isolés mais porteur d'exemplarité ;
- d'apporter des aides financières aux entrepreneurs qui considèrent être capables d'accomplir des missions d'intérêt général ou de démontrer qu'un acteur économique est aussi capable de développer des projets à finalité sociale ;
- de valoriser et accompagner « l'esprit d'entreprendre » de bénéficiaires d'aides sociales à divers titres ;
- de mobiliser des ressources complémentaires pour améliorer la visibilité et favoriser la multiplication des projets sociaux.

Si vous partagez ces ambitions et que vous pensez qu'il n'existe pas de situation sociale complexe ou difficile sans solution et que vous pouvez agir alors n'hésitez pas à faire un don défiscalisé ! Vous figurerez bien entendu au tableau des donateurs et vous pourrez vous prévaloir sans limite de durée de la marque « Porte du Rhône ».

Si vous pensez que vous pouvez bénéficier d'un soutien du Fonds de Dotation alors deux possibilités s'offrent à vous :

- déposer un dossier selon les dispositions prévues par le « guide du dépôt de dossier » en téléchargement direct sur le site ;
- répondre à l'appel à projet annuel du Fonds de Dotation sur l'axe Le Sport Excellence dans les conditions fixées et téléchargeables sur le site.

Adhérez et contribuez au Fonds de dotation « Porte du Rhône » .



+ D'INFOS au 06 64 35 37 10  
fondsdotation@portedurhone.org  
www.portedurhone.org

2018